

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais faire suite à la question que j'ai posée plus tôt et demander au premier ministre s'il aurait l'obligeance d'y donner une réponse. A-t-on pris une décision relativement à une subvention qui serait accordée aux chemins de fer afin de pourvoir à l'augmentation des salaires?

Le très hon. M. Diefenbaker: Tout d'abord, comme Votre Honneur l'a signalé, la question n'est pas de mise. En outre, toute déclaration faite en ce moment, qu'elle soit affirmative ou négative, n'aiderait aucunement à amener une entente entre les parties.

PETERBOROUGH (ONT.)—À PROPOS DU
DISCOURS DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. Walter Pitman (Peterborough): Je voudrais poser une question au ministre du Travail. Le ministre serait-il en mesure de nous dire si le travail supplémentaire dont il a été question lorsqu'il s'est rendu à Peterborough lors des élections complémentaires commencera bientôt?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu avis de cette question et celle-ci est formulée en termes si généraux que je prie l'honorable député de se reporter au discours du trône.

LA RADIODIFFUSION

KOOTENAY-OUEST—ON AURAIT REFUSÉ DE PERMETTRE L'UTILISATION DE LA RADIO À DES FINS DE RÉCLAME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Étant donné l'intérêt que je porte aux droits de la libre entreprise de fonctionnement légitime et socialement utile, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Un poste de radio de Kootenay-Ouest, propriété d'un quotidien de l'endroit, ayant refusé à un autre journal local la permission d'utiliser ses installations à des fins publicitaires, sous prétexte que le journal en question était un concurrent, le ministre ferait-il faire une enquête sur le comportement de ce poste de radio, afin de déterminer s'il s'agit là d'une infraction à la loi et au règlement sur la radiodiffusion et voudrait-il aussi déférer la question au ministre de la Justice pour voir si on a en même temps enfreint la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en agissant de la sorte?

M. l'Orateur: L'honorable député a bien voulu m'envoyer le texte de sa question. J'ai des doutes au sujet de la dernière partie de

cette question. Je crois qu'il est dans l'ordre d'en poser la première partie au ministre du Revenu national, mais il me semble qu'en demandant à faire préciser si on a enfreint la loi relative aux enquêtes sur les coalitions le député viole un article du Règlement qui interdit de demander un conseil d'ordre juridique ou l'interprétation d'une loi à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le député n'ignore pas que toutes les questions touchant la radiodiffusion ou le contrôle et la réglementation de la radiodiffusion relèvent du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Je transmettrai, certes, sa question à cet organisme pour obtenir la réponse. S'il y avait, comme votre Honneur l'a dit, violation d'autres lois intéressant l'un ou l'autre de mes collègues, cette partie de la question devrait leur être adressée en temps opportun.

M. Herridge: Une autre question, monsieur l'Orateur. Étant donné la réponse du ministre, le ministre de la Justice fera-t-il examiner cette affaire puisqu'elle suscite beaucoup d'intérêt? Des hommes d'affaires et des personnes que le principe préoccupe m'ont prié de poser cette question.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député peut être assuré que toute situation de ce genre soumise à notre attention sera examinée rapidement.

LES AÉROPORTS

FLIN-FLON—INTERPELLATION À PROPOS DE L'ADJUDICATION DU CONTRAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Je veux poser une question au ministre des Transports. Pourrait-il dire à la Chambre si un contrat a été adjugé pour la construction de l'aéroport de Flin-Flon. Dans le cas de l'affirmative, quel est l'adjudicataire?

Des voix: Au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Nous sommes au début de la session et je pense que nous devrions procéder avec ordre. Il serait plus convenable qu'une question tendant à demander des renseignements de ce genre soit inscrite au *Feuilleton*.

M. Badanai: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre a été prévenu, il y a deux jours, de mon intention de poser cette question; il a probablement la réponse.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Je veux me conformer à votre décision, monsieur l'Orateur.